

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

SÉRIE H

CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790

27 H

Capucins d'Épinal

Répertoire numérique détaillé

Épinal, 2006

Capucins d'Épinal (XXVII H)¹

La famille de Lorraine, toujours dévouée aux capucins, avait l'intention en 1612 de créer un couvent de cet ordre à Épinal. La ville qui, à cette époque, favorisait la construction d'un couvent de minimes² intervint à plusieurs reprises auprès du duc de Lorraine pour qu'il renonçât à cette fondation ; elle faisait valoir « la stérilité du lieu et la pauvreté des artisans ». Elle multiplia les démarches et profita du passage de l'abbesse de Remiremont, Catherine de Lorraine, pour exposer ses raisons³. Cette opposition de la ville retarda l'établissement des capucins à Épinal. Finalement, un couvent fut fondé en 1619 par Marguerite de Gonzague, duchesse de Lorraine, épouse d'Henri II, sur un terrain appartenant au domaine, à l'emplacement actuel de l'hôpital Saint-Maurice.

Ce couvent fut érigé sous le titre de Sainte-Marguerite. Il fut rapidement bien vu de la population ; dès 1623, la semaine après l'Ascension, la ville offrit à dîner aux capucins en raison de ce qu'ils avaient pris possession de leur couvent et peu de temps après paya à Jean Tisserant, tuilier, 359 francs pour 35 000 tuiles par lui fournies aux capucins⁴. Ceux-ci, en retour, se dévouèrent envers les habitants d'Épinal et furent employés, durant la peste de 1636, à soulager les pestiférés⁵. Par la suite, la ville leur vint toujours en aide : c'est ainsi qu'elle participa au financement de la reconstruction de leurs bâtiments⁶, incendiés en 1684⁷. En 1719, le couvent abritait seize capucins⁸ ; en 1790, il ne comptait plus que huit religieux et trois sœurs économes. Il était dirigé alors par Pierre Wagner, dit le père Clément. Ses biens furent vendus nationalement à la Révolution. Les immeubles furent aussi aliénés le 22 avril 1793 pour la somme de 20700 livres.

Le fonds d'archives du couvent, conservé aux Archives des Vosges, est très réduit et ne comporte guère que les titres de propriété. L'inventaire des titres établi sous la Révolution ne nous est pas parvenu.

¹ Voir BENOIT-PICARD, *op. cit.*, p. 221 ; chanoine MARTIN, *op. cit.*, p. 52-53 ; L. SCHWAB, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux, District d'Épinal*, Épinal, 1911, p. 101 ; J. KASTENER, *op. cit.*, 22^e année, 1933-1934, Épinal, 1934, p. 48.

² Voir le fonds XXXIV H Minimes d'Épinal.

³ Ch. FERRY, *Inventaire historique des archives anciennes de la ville d'Épinal*, t. III, 2^e partie, Épinal, 1887, CC 122, comptes de 1612.

⁴ *Ibid.*, CC 133, comptes de 1623.

⁵ *Ibid.*, CC 143, comptes de 1637.

⁶ *Ibid.*, CC 179, comptes de 1684-1685.

⁷ *Ibid.*, CC 203, comptes de 1710.

⁸ Arch. dép. Vosges, XXVII H I : déclaration des dommages faits à la fontaine (9 septembre 1719).

Sommaire du fonds XXVII H

XXVII H 1

Fontaine du couvent (1679-1759)

CAPUCINS D'EPINAL

XXVII H

XXVII H 1 (Liasse). — 1 cahier, 4 feuillets papier ; 30 pièces papier.

Acte posant les conditions sous lesquelles le sieur Privat est autorisé à prendre un filet d'eau à l'ancienne fontaine des capucins qui est sur le penchant de la montagne vis-à-vis de Saint-Antoine (1679). 1 pièce. — Nicolas Lalloué, cordonnier, autorise les capucins à utiliser un canal de pierre qui passe par son jardin pour décharger les eaux du couvent dans le grand canal, en face de l'hôpital (1684, 28 novembre). 1 pièce. — Délibération du conseil de la chambre de ville d'Épinal décidant de participer aux frais d'installation de la fontaine et en revanche d'utiliser une partie de ses eaux pour la ville. Délibération rendant cette part au couvent (1689, 24 août, et 1703). 1 pièce. — Acte signé par tous les capucins du couvent au nombre de seize, déclarant les dommages faits au canal de leur fontaine par les travaux de voirie exécutés sur l'ordre de la municipalité d'Épinal (1716, 9 septembre). 1 pièce — Les capucins accordent un filet d'eau de leur fontaine au sieur Perrot (s.d). 1 pièce. — Projet d'arrangement au sujet de la fontaine des capucins (1725, 5 avril). 1 pièce. — Procès intenté par les veuves Fresse, et Grandjean au sujet de la nouvelle fontaine qui passe par leur terrain, enquêtes, requêtes, expertises (1725). 11 pièces. — Assignations et procès entre les capucins et Barbe Chrétien, veuve de Joseph Fresse et Catherine Chrétien, veuve de Joseph Grandjean, au sujet du tuyau de la fontaine des religieux qui passe par le terrain des dites veuves (1725). 8 pièces. — Accord entre les parties précédentes réglant les conditions de servitude des terrains ou passe la fontaine (1726, 1^{er} février). 1 pièce⁹.

Note concernant l'installation de la fontaine (s. d.). 1 pièce. — Mémoire de l'établissement de la nouvelle fontaine du couvent (la source est dans un champ près du chemin qui conduit à Chantraine) (1725-1741). 1 cahier, 4 feuillets. — Marché pour le rétablissement de la fontaine, passé avec le sieur Joseph Noël, maître charpentier et fontainier à Épinal. Reçu de 171 livres et 12 sous pour ce travail (1741, 16 avril-11 juin). 1 pièce. — Mémoire des travaux faits à la fontaine des capucins (1750, 20 novembre). 1 pièce. — La veuve Collin obtient l'appui du mur qui sépare son jardin de la propriété des capucins et leur donne 114 livres à titre d'aumône (1759, 16 avril). 1 pièce.

1679-1759

⁹ La minute de cet acte se trouve dans le fonds de M^e GORMAND Claude, notaire à Épinal (1726-1731) [Arch. dép. Vosges, 5 E_PRO 487-491].